

COMMUNE DE TEURTHEVILLE-HAGUE

Mairie
1 Le bourg
50690 Teurthéville-Hague

Téléphone : 02 33 04 20 14
mairie.teurtheville-hague@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL **Du mardi 30 avril 2019**

Date de convocation	23/04/2019
Date d'affichage	9/05/2019
Membres du Conseil en exercice	11
Présents	10
Votants	10

L'an deux mil dix-neuf, le 30 avril à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Joël JOUAUX, le maire.

Etaient présents : BERTOT Philippe, CRIQUET Anne, DELAUNEY Geneviève, DUFOUR André, HUSSENET Fabrice, LEMAGNEN Jean-Edmond, LEMENANT Lucien, MARRON Stéphane SCHIEFER Jocelyne

Absent excusé : MALOCHET Xavier

Secrétaire de séance : SCHIEFER Jocelyne

Monsieur le maire ouvre la séance de conseil municipal par une minute de silence en l'hommage à Pascale BROQUET décédée le 26 avril.

Par ailleurs, monsieur le maire fait part d'une correction à apporter à la délibération 2019-03-11 relative à l'avenant B au contrat de maîtrise d'œuvre pour la halle polyvalente.

En effet lors de la dernière séance de conseil, monsieur le maire avait indiqué un montant de 637.21 € HT alors qu'en réalité il est de 721.41 € HT. La délibération 2019-03-11 a bien été rédigée avec le montant de 721,41 € HT.

2019-04-01 : CREATION ET ATTRIBUTION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE

Sous réserve de l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire, monsieur le maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'adjoint technique Principal 1^{ère} classe à temps complet, d'une durée hebdomadaire de 35h, à compter du 1^{er} septembre 2019.

Motif : avancement de grade.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 012.

Le Conseil Municipal décide de la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique Principal 2^{ème} classe à compter du 1^{er} septembre 2019.

Voix pour : 10
Voix contre : 0
Abstentions : 0

2019-04-02 : CREATION ET ATTRIBUTION D'UN POSTE D'ATSEM PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE

Sous réserve de l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire, le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'Agent Spécialisé Principal 1^{ère} classe des écoles maternelles à temps complet, d'une durée hebdomadaire de 35h, à compter du 1^{er} septembre 2019.

Motif : avancement de grade.

Séance du 30 avril 2019

COMMUNE DE TEURTHEVILLE-HAGUE

Mairie
1 Le bourg
50690 Teurthéville-Hague

Téléphone : 02 33 04 20 14
mairie.teurtheville-hague@wanadoo.fr

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 012.

Le Conseil Municipal décide de la suppression d'un emploi permanent à temps complet de 35h d'ATSEM Principal 2^{ème} classe à compter du 1^{er} septembre 2019.

Voix pour : 10
Voix contre : 0
Abstentions : 0

2019-04-03 : CREATION ET ATTRIBUTION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE

Sous réserve de l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire, le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps non complet, d'une durée hebdomadaire de 28h, à compter du 1^{er} septembre 2019.
Motif : avancement de grade.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 012.

Le Conseil Municipal décide de la suppression d'un emploi permanent à temps non complet de 28h d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à compter du 1^{er} septembre 2019.

Voix pour : 10
Voix contre : 0
Abstentions : 0

2019-04-04 : REMBOURSEMENT ANTICIPE DE PRET

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune avait souscrit en 2011 auprès du Crédit Agricole, un prêt de 100 000 € au taux fixe de 4.26 % sur 15 ans pour le financement de l'extension de la salle communale et mise aux normes accessibilité.

Compte tenu de la baisse des taux, il est proposé de rembourser par anticipation la somme totale restant due, soit 49 999.90 € au 21/03/2019.

Les indemnités de remboursement anticipé ont déjà été prévues au budget 2019 pour un montant de 5 644.49€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de rembourser par anticipation 49 999.90€ du prêt N°001600691512 contracté le 1er septembre 2011
- Charge le maire de contacter la banque pour les démarches
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à ce remboursement par anticipation.

2019-04-05 : ACQUISITION TRACTEUR

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée les devis, pour le changement du tracteur de la commune, des entreprises :

COMMUNE DE TEURTHEVILLE-HAGUE

Mairie
1 Le bourg
50690 Teurthéville-Hague

Téléphone : 02 33 04 20 14
mairie.teurtheville-hague@wanadoo.fr

- ⇒ Blanchard de Lieusaint pour un montant de 46 500 € HT
- ⇒ SM3 CLAAS de Fleury pour un montant de 42 500 € HT

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents valide le devis de l'entreprise SM3 CLAAS de Fleury pour un montant de 42 500 € HT soit 51 000 € TTC.

2019-04-06 : DEMANDE DE SUBVENTIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur le maire expose les demandes de subventions du Conseil Départemental de la Manche pour le :

- ⇒ Fonds d'Aide aux Jeunes 2019. La participation est de 0.23 € par habitants
- ⇒ Fonds de Solidarité pour le Logement. La participation est de 0.60 € par habitants

Après délibération, le Conseil Municipal donne un avis favorable pour les 2 demandes de subventions.

BUREAU DE VOTE AUX ELECTIONS EUROPEENNES

Monsieur le maire précise que le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h le 26 mai 2019

→ Permanences du bureau de vote du 26 mai 2019 :

Permanences du matin :

8h00 – 10h30 : J. JOUAUX, F. HUSSENET, A. DUFOUR
10h30 – 13h00 : L. LEMENANT, J. SCHIEFER, X. MALOCHET

Permanences de l'après-midi :

13h00 – 15h30 : G. DELAUNEY, P. BERTOT, S. MARRON,
15h30 – 18h00 : J. JOUAUX, J-E. LEMAGNEN, P. BERTOT,

ORGANISATION FETE DES MERES

Monsieur le maire propose qu'en raison des élections européenne, la fête des mères se déroule le samedi 25 mai à 18h30

2019-04-07 : AVENANT DEVIS FLEURISSEMENT DU BOURG

Lors du conseil municipal de 12 décembre 2018, l'assemblée validait, par la délibération 2018-10-03, le devis de l'entreprise RIBET relatif au fleurissement du bourg, pour un montant de 10 934 € HT soit 13 120.80 € TTC.

Monsieur le maire-adjoint présente l'avenant au devis pour un montant de 400 € HT soit 480 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le devis de l'entreprise RIBET pour un montant de 400 € HT soit 480 € TTC

2019-04-08 : VALIDATION DE FACTURES EN INVESTISSEMENT

Monsieur le maire présente la facture de l'entreprise SOCOTEC pour le contrôle technique du projet de construction de la halle polyvalente

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :
valide le montant de la facture pour un montant de 332 € HT soit 398.40 € TTC
décide d'imputer cette dépense en section d'investissement du BP 2019, à l'article 2313

COMMUNE DE TEURTHEVILLE-HAGUE

Mairie
1 Le bourg
50690 Teurthéville-Hague

Téléphone : 02 33 04 20 14
mairie.teurtheville-hague@wanadoo.fr

Monsieur le maire présente la facture de l'entreprise HAG'SYSTEM, pour la mission SPS du projet de construction de la halle polyvalente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :
valide le montant de la facture pour un montant de 340 € HT soit 408 € TTC
décide d'imputer cette dépense en section d'investissement du BP 2019, à l'article 2313

TRAVAUX BATIMENTS

Monsieur le maire-adjoint précise qu'une étude est en cours pour les travaux de réfection du préau à l'école

2019-04-09 : TARIF CAVES-URNES

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée d'ajouter la possibilité pour les familles de choisir l'option de la cave urne aux cases du columbarium et des concessions dans le cimetière

Les membres du conseil municipal fixent la durée à 30 ans et le tarif à 150 € pour 2 urnes dans un emplacement cave-urne.

Par ailleurs, le conseil en profite pour annuler et remplacer la délibération du 2 juin 2004 « tarif columbarium » et modifier la durée à 30 ans au lieu de 20 ans, toujours au tarif de 150 € pour 2 urnes dans les cases du columbarium.

Un courrier sera adressé au famille pour les informer de l'allongement de la durée pour les cases du columbarium

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide :

- ⇒ le tarif et la durée des caves urnes à 30 ans au tarif de 150 € pour 2 urnes
- ⇒ la modification de la durée des cases du columbarium à 30 ans au tarif de 150 € pour 2 urnes

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le maire propose l'acquisition d'un nouvel abri bus pour l'arrêt du bourg et propose de transformer l'ancien abri bus en boîte à livres

Signatures

JOUAUX Joël		DUFOUR André	
LEMENANT Lucien		LEMAGNEN Jean-Edmond	
MARRON Stéphane		CRIQUET Anne	
DELAUNEY Geneviève		SCHIEFER Jocelyne	
HUSSENET Fabrice		BERTOT Philippe	
MALOCHET Xavier	Excusé		

Séance du 30 avril 2019

COMMUNE DE TEURTHEVILLE-HAGUE

Mairie
1 Le bourg
50690 Teurthéville-Hague

Téléphone : 02 33 04 20 14
mairie.teurtheville-hague@wanadoo.fr